

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 Février 2026



16 Place du Foirail
34220 Saint-Pons de Thomières
Département de l'Hérault
Sous-Préfecture de Béziers

Conseillers en exercice :	11
Conseillers présents :	7
Pouvoirs :	0
Voix délibératives :	7

L'an deux mille vingt-six, le 19 février, le Bureau Communautaire, dûment convoqué le 09 Février 2026, s'est réuni, à 17h00, sous la présidence de Monsieur Patrick CABROL, au Siège de la Communauté de Communes du Minervoïs au Caroux à Saint Pons de Thomières

Étaient présents : Jean ARCAS ; Patrick CABROL ; Michel CARQUET ; Catherine LISTER ; Luc LOUIS ; Thérèse SALAVIN ; Catherine SONZOGNI

Ayant donné pouvoir :

Étaient absents : André ARROUCHE ; Jean-Pierre BARTHES ; Franck LIGNON ; Sylvie MIQUEL

A été élu secrétaire de séance : Catherine SONZOGNI

Délibération n° : 2026.02.19/025

Objet : *Approbation du Procès-Verbal de la séance du Bureau Communautaire du 22 Janvier 2026*

VU le procès-verbal de la séance du Bureau Communautaire du 22 Janvier 2026 ;

CONSIDERANT qu'aucune demande de rectification ou de modification n'a été formulée par les membres du Bureau Communautaire ;

Le Bureau Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'**UNANIMITÉ (7 POUR)**

- **Adopte** le procès-verbal de la séance du Bureau Communautaire du 22 Janvier 2026 ;
- **Mandate** Monsieur le Président pour régler toutes les démarches administratives financières et réglementaires liées à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures

La Secrétaire de séance
Mme Catherine SONZOGNI



Le Président
M. Patrick CABROL

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr